



Taussac
— la —
Billière

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absents avec pouvoir : POUJOL Jean-Jacques (pouvoir à Bernard VINCHES)

Absents excusés : CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne.

Date de convocation du Conseil : Le 14/02/2022.

Secrétaire de séance : ROUAUD Magali.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.01.2022

Le compte rendu n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

2022-08 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'OPERATION « VOIRIE ET PATRIMOINE »

Serge MAS, adjoint aux travaux, présente au conseil les travaux à réaliser prochainement sur la voirie et les bâtiments communaux. Le mur de soutènement de la rue du Nord à La Billière à terminer et la réhabilitation de la toiture de l'ancienne école de Taussac sont proposés.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la réalisation de ces travaux et demande au maire de solliciter la subvention maximum auprès du département dans le cadre du programme « Voirie et Patrimoine ».

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UNE POTENTIELLE VENTE A TAUSSAC

Le maire informe le conseil que le propriétaire lui a confirmé que la cession n'était pas prévue pour le moment, la question est retirée de l'ordre du jour.

PROPOSITION D'ACHAT TERRAIN COMMUNAL à LA BOURBOUILLE 75 000€ AU LIEU DE 79 000€

Le maire informe le conseil qu'il y a eu une proposition d'achat du terrain à La Bourbouille cadastré AC522 au prix de 75 000€ au lieu de 79 000€.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité considère qu'il est prématuré de baisser le prix de vente, l'agence chargée de l'opération ayant signalé une forte demande sur ce bien.

Le prix de cession reste donc inchangé sur ce terrain à 79 000€.

EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, BILAN DU SONDAGE

Le maire informe le conseil que près d'une centaine de foyers ont répondu à la demande du conseil municipal sur l'opportunité pour eux d'éteindre l'éclairage public sur la commune une partie de la nuit dans le but de réaliser des économies budgétaires et de favoriser la biodiversité nocturne.

Les réponses sont réparties sur l'ensemble des villages proportionnellement à leur population. 90,5% sont favorables à l'extinction contre 9,5% qui ne le sont pas.

Le conseil municipal, considérant cette forte majorité décide à l'unanimité de lancer l'extinction partielle de l'éclairage public sur une période test de 6 mois avec le concours du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Cette opération débutera après certaines modifications sur le réseau d'éclairage public.

La population sera avertie par les moyens de communication habituels : site internet, PanneauPocket, Facebook, affichage.

MISSION ARCHIVAGE DU CDG34

Le maire informe le conseil municipal qu'une inspection préfectorale a eu lieu dernièrement sur les archives de la commune. En conclusion les contrôleurs demandent un tri et un classement rationnel de nos archives.

Compte tenu des moyens humains à notre disposition et de l'ampleur du travail, il a été demandé une évaluation par le service archivage du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault. Après visite sur les lieux du CDG34, un devis a été établi à hauteur de 8 800€.

Le conseil municipal, conscient qu'il y a lieu de procéder à un tri et classement des archives communales par un personnel qualifié accepte à l'unanimité la proposition du CDG34.

2022-09 DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE SECTORISATION SUR LE RESEAU AEP

Depuis plusieurs mois, la commune suit le rendement de ses sources et bassins réservoirs et compte tenu de la consommation relevée il est évident qu'il existe de nombreuses fuites qui mettent en péril notre autonomie en eau potable.

Fort de ce constat, nous avons fait appel au SVM de l'Orb et du Libron pour nous apporter leur technicité sur le sujet.

Considérant que notre réseau atteint pratiquement 18km, il est nécessaire de le sectoriser afin de localiser les secteurs à problèmes.

Afin d'optimiser le suivi du réseau, l'EPTB Orb et Libron a établi un programme de travaux qui consiste à poser 10 débitmètres télétransmis sur le réseau, faire l'acquisition d'une centrale de rapatriement des données et poser 2 réducteurs de pression supplémentaires.

Le montant total des travaux est évalué à 95 586 €HT.

Après délibération et considérant qu'il est indispensable de réaliser ces travaux pour préserver notre ressource en eau potable, le conseil à l'unanimité valide la proposition de l'EPTB Orb et Liron et demande au maire de solliciter les subventions maximum auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

2022-10 ADOPTION DE L'ITINERAIRE OENORANDO / CAVE D'HEREPIAN

Le maire présente au conseil municipal le projet d'itinéraire de randonnée établi par la cave coopérative d'Hérépian, la Communauté de Communes Grand Orb, le Département de l'Hérault et le Comité de randonnée pédestre de l'Hérault.

Cet itinéraire emprunte une voie communale sur la partie ouest de notre commune.

Le conseil après délibération valide à l'unanimité ce projet d'itinéraire de randonnée pour la partie située sur la commune de Taussac la Billière.

QUESTIONS DIVERSES :

- Serge MAS, adjoint aux travaux présente au conseil les problèmes rencontrés la semaine du 14 au 20 février dernier sur le réseau d'eau potable. Plusieurs événements indépendants de notre volonté ayant entraîné une rupture du stock d'eau dans le réservoir des Planals.
Les réparations ayant été effectuées, la situation est redevenue normales depuis peu.
- Le maire informe le conseil municipal qu'il va prendre un arrêté municipal sur le dépassement des haies sur le domaine public afin de contraindre les propriétaires à effectuer une taille en limite.

Plus rien n'étant à libérer la séance est levée à 19h00.

Le Maire
Bernard VINCHES

